

DCM N° 2024-12/038

Séance du 03 décembre 2024

Le conseil municipal dûment convoqué le 03 décembre 2024 à 18 heures, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de Choisey, **sous la présidence de** Madame THEVENIN Hélène, Maire

Date de la convocation : 25/11/2024	La liste des délibérations affichée et publiée le 04/12/2024
Nombre de conseillers en exercice : 13	

PRESENTS : THEVENIN Hélène, BARRET-PAQUES Béatrice, , BARTHE Olivier CRETIN Bérengère DUBOIS Stéphane, LACROIX Marie-Paule, LAVRUT Arnaud, MAUPOIL Florence, METRAILLE Thomas, VALENTE Nathalie (10 présents)

ABSENT(S) : -----

ABSENT(S) Excusé (s) : DIAS Edouard DEMONT-PRENAT Sylvie, SIBILLE Laurent

POUVOIRS en application de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du CGCT, ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. DIAS Edouard	à	Mme LACROIX Marie-Paule
M. SIBILLE Laurent	à	Mme THEVENIN Hélène

Secrétaire de séance : Madame CRETIN Bérengère désignée conformément à l'article L.2121-6 du CGCT.

OBJET : **Dérogation au repos dominical sur l'année 2025 pour les commerces de détail**

Savoir : Avant 2016, le conseil municipal par délibération fixait les dates d'ouverture les dimanches, des commerces situés sur son territoire, sans pour autant excéder un nombre de cinq dates. Ces dates étaient par la suite arrêtées par Monsieur le Maire.
Depuis la loi n°2015-990 du 06/08/2015 dite « Loi Macron » et son décret d'application n°2015-1173 du 23/09/2015 instaurant une réforme du travail dominical, les autorités peuvent fixer jusqu'à 12 dimanches.
Cependant, si le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du conseil municipal nécessite l'avis conforme du Conseil Communautaire.

Après consultation de l'office du commerce, le Conseil Communautaire de la CAGD réuni le 14 novembre 2024, propose aux maires du territoire du GRAND DOLE à déroger à 8 reprises à l'obligation de repos dominical pour les commerces de détail sur l'année 2025 :

- 12 janvier 2025 : premier dimanche des soldes d'hiver
- 08 juin 2025 : Cirque et fanfares
- 28 septembre 2025 : WE gourmand du Chat Perché
- 30 novembre 2025 : fêtes de fin d'année
- 07-14-21-28 décembre 2025 : fêtes de fin d'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE de déroger à 8 reprises à l'obligation de repos dominical pour les commerces de détail situés à Choisey durant l'année 2025 conformément aux dates précitées
PRECISE que cette décision fera l'objet d'un arrêté municipal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
THEVENIN Hélène

